

fidh



FIDH – Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

ASADHO – Association africaine des droits de l'Homme

LE – Ligue des Électeurs

GL – Groupe Lotus

15 mars 2015

[Le nouveau mandat de la MONUSCO doit aider à consolider les acquis de la paix de la stabilité et à relever les nouveaux défis en République Démocratique du Congo.](#)

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit voter le 26 mars prochain la résolution renouvelant le mandat de la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en RDC et sa brigade d'intervention. Le Conseil de sécurité avait noté en 2014 la nécessité d'une stratégie de sortie clairement définie et décidé que les configurations futures de la Mission et de son mandat seraient fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des progrès vers la réalisation des objectifs fixés dans l'Accord-cadre pour la paix et la Sécurité dans la région. A cet égard, nos organisations souhaitent faire part de leurs recommandations en soutien au mandat de la Monusco au regard des développements au Congo au cours de l'année écoulée mais également dans la perspective des échéances électorales importantes de 2016.

I. Contexte en RDC.

La victoire de l'armée congolaise, appuyée par la brigade d'intervention de la Monusco, contre le groupe armé rebelle, M23, a donné l'espoir d'un véritable retour à la paix dans toute la partie Est de la République Démocratique du Congo (RDC), longtemps en proie aux exactions d'une quarantaine de groupes armés, tant nationaux qu'étrangers.

La traque des autres groupes armés par la coalition (armée congolaise et brigade d'intervention de la MONUSCO) s'est accélérée d'abord contre les ADF-NALU et doit se concentrer dans un second temps sur les FDLR.

Les opérations militaires contre les ADF-NALU ont révélé des contradictions inimaginables : alors que les ADF-NALU ont été mis en débandade totale et leurs bases

détruites, les populations civiles du territoire de Beni en ont payé le prix lourd à travers les attaques contre elles qui ont fait plus de 300 morts civils. Même si le calme est revenu à Beni, la protection de la population civile constitue un défi majeur à relever.

Les opérations militaires congolaises actuelles contre les FDLR ne bénéficient pas de l'appui de la brigade d'intervention de la MONUSCO à cause du refus des autorités congolaises d'en écarter leurs officiers militaires impliqués dans les violations des droits humains et du droit international humanitaire. Le gouvernement congolais maintient sa position de mener seul ces opérations alors même que la MONUSCO demande une négociation sur cette question précise.

La campagne de désarmement et de démobilisation des groupes armés locaux et nationaux semble donner des résultats prometteurs même si les mesures d'encadrement sont faibles.

Les manifestations populaires organisées les 19, 20 et 21 janvier 2015 dans plusieurs villes du pays contre les tentatives de manipulations électorales et le prolongement du mandat du Président KABILA au-delà de 2016 ont mis à nu la capacité de répression des forces d'ordre et de sécurité congolaises (près de 40 morts civils selon les organisations de la société civile congolais) mais aussi la volonté politique manifeste du gouvernement à faire usage disproportionné de la force en vue de réprimer les manifestations pacifiques ou de faire maintenir l'ordre public.

Les attaques contre les défenseurs des droits humains, les acteurs de la société civile, les journalistes indépendants et les opposants politiques se multiplient et augurent d'un climat politique et sécuritaire défavorable au respect des droits humains et à l'organisation des élections libres et démocratiques en RDC.

Le découpage territorial mis en œuvre le 28 février 2015 par le Président Kabila, faisant passer le nombre de provinces de 11 à 26, bien qu'institué par la Constitution du 18 février 2006, soulève un débat à tous les niveaux et susciterait des doutes voire même une certaine inquiétude sur l'opportunité de cette décision en période de préparation électorale et sur les risques de la manipulation de nouveaux animateurs de ces entités.

Dans ce contexte sécuritaire et politique dégradant, les rapports entre le gouvernement de la RDC et une bonne partie de la communauté internationale se caractérisent par la méfiance et un déficit de communication.

II. Les priorités du nouveau mandat de la MONUSCO.

Après plusieurs années d'activités dans un pays stratégique et dans la région instable des Grands Lacs africains, la MONUSCO doit faire face à de nombreux enjeux et défis, notamment dans l'élaboration de sa stratégie de sortie de la RDC, pour éviter la remise en cause des efforts et le discrédit de la communauté internationale. Dans ce contexte, nos organisations encouragent donc le Conseil de Sécurité de l'ONU à revoir le mandat de la MONUSCO au regard des priorités suivantes :

- a) La protection des populations civiles et des personnes sous la menace de dangers imminents.**

Constats :

- Manque de stratégie quant à la protection des populations des territoires libérés de l'occupation par les groupes armés (cas de Beni) ;
- Méfiance entre l'armée congolaise et les forces de la brigade d'intervention de la Monusco à partir des attaques contre les FDLR ;
- Faiblesse de la Monusco à protéger les populations civiles, et notamment les défenseurs des droits humains contre la répression de la police et de l'armée ; de même la mission peine à protéger les agents humanitaires contre les exactions des groupes armés, comme nos organisations ont pu le constater lors des manifestations populaires de janvier 2015.

Recommandations:

- Maintenir explicitement dans le mandat de la Monusco la protection des populations civiles et des personnes sous menace de dangers imminents tels que les défenseurs des droits humains, les agents humanitaires et les journalistes indépendants;
- Réinstaller des forces de la mission dans la partie Ouest du pays en vue de faire face aux menaces et défis liés au contexte électoral et aux enjeux démocratiques ;
- Distinguer dans le mandat les opérations militaires qui relèvent de l'action conjointe des forces congolaises et la MONUSCO des actions qui relèvent des seules forces congolaises;

b) Assurer le soutien logistique, technique et sécuritaire aux élections programmées en RDC.

Constats :

- Le calendrier électoral publié par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) semble, à plusieurs égards, très difficile à tenir au regard du manque de volonté politique, de temps ainsi que de moyens logistiques et financiers à engager ;
- Le manque de consensus entre les acteurs politiques et sociaux sur le calendrier électoral publié par la CENI ;
- Le fichier électoral géré par la CENI contiendrait au moins 9 millions de faux électeurs, sur les 32 millions inscrits, ce qui constitue à la fois des risques de fraude électorale, de malversations financières et de sécurité liés à la délivrance de passeports sur la base de la carte d'électeur ;
- Les difficultés de mobilisation des soutiens financiers au processus électoral ;
- Le déficit de cadre juridique pour l'organisation des élections;
- Les besoins d'accompagnement technique de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- Les besoins de sécurisation du processus électoral et des acteurs impliqués.

Recommandations :

- Fournir et mettre à disposition les moyens et les matériels nécessaires à l'organisation des élections : par exemple des avions et des camions pour l'acheminement des matériels dans les différents bureaux de vote ;
- Exiger le contrôle du fichier électoral de la CENI afin d'en assurer la fiabilité en vue de réduire les risques d'atteinte à la sécurité internationale ;
- Proposer des experts aux fins de renforcer les capacités techniques de la Commission Electorale Nationale Indépendante et soutenir l'action et les efforts de la société civile indépendante dans l'encadrement du processus électoral, et notamment la Campagne « Mon vote doit compter » ;
- Autonomiser, renforcer la division électorale de la Monusco et la déployer dans les différentes provinces de la RDC en la dotant de la mission d'assistance technique à la Ceni ;
- Appeler à la mise en place d'un « basket fund » des bailleurs des fonds pour les élections en RDC;
- Contribuer à la sécurisation du processus électoral et des acteurs impliqués par l'action conjointe de la MONUSCO et des forces de sécurité congolaises ;
- Jouer un rôle de modérateur entre les classes politiques et la CENI pour obtenir un consensus en matière électorale.

c) Participer et encadrer le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR) des anciens combattants.

Constats :

- Ambiguïté de la position du gouvernement congolais vis-à-vis des certains groupes armés ;
- Absence de plan général, cohérent et stratégique du processus DDR élaboré par le gouvernement de la RDC ;
- Crédibilité douteuse de certains acteurs nationaux chargés de conduire ce processus en RDC ;
- Insuffisance de soutien et de collaboration de certains Etats de la région a ce processus ;
- Insuffisance des moyens logistiques et financiers pour mener à bien ce processus.

Recommandations :

- Assister le gouvernement congolais dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de DDR en RDC ;
- Sécuriser et crédibiliser les opérations de désarmement volontaire de groupes armés ;
- Participer aux opérations militaires contre les groupes armés en veillant au respect des règles du droit international humanitaire et des droits humains ;
- Renforcer une coopération sous-régionale sur le processus et une mise en place des stratégies communes de suivi et d'évaluation régulière ;
- Mobiliser des moyens financiers pour la construction des sites de transit et les centres de formation ;

- Veiller à l'application des mécanismes de **screening** et de **vetting** à l'égard d'anciens combattants qui intègrent l'armée nationale et qui doivent bénéficier de la formation des forces et des partenaires internationaux.

d) Soutenir et renforcer le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité en RDC

Constats :

- La police congolaise, bien que formée régulièrement, souffre du sous-équipement de ses effectifs pour couvrir l'ensemble du pays ;
- Malgré les multiples appuis extérieurs, les dernières victoires militaires à l'Est du pays et l'institution des zones de défense dans le cadre de la dernière réforme, l'armée congolaise connaît les difficultés de coordination de ses différentes unités, de formation, d'équipement moderne, de cohésion interne, d'amélioration des conditions sociales des ses membres, de professionnalisme en matière de protection des civils, d'intégrité et de neutralité ;
- Les services de renseignement échappent au contrôle des autorités administratives et judiciaires et ils se retrouvent parmi les principaux responsables des violations des droits humains.

Recommandations:

- Participer au programme de renforcement des capacités et de modernisation de la police et de l'armée ;
- Mener des opérations conjointes avec l'armée congolaise dans le cadre de la neutralisation des groupes armés encore actifs, de la protection et de la sécurisation de la population civile dans le strict respect des règles du droit international humanitaire et des droits humains ;
- Harmoniser et canaliser les différentes interventions de partenaires internationaux dans ce secteur ;
- Conjointement avec le gouvernement congolais et tous les partenaires internationaux, mettre en place des indicateurs consensuels de suivi et d'évaluation des progrès dans ce secteur ;
- Conditionner la participation des forces congolaises aux opérations conjointes avec la Monusco au respect des droits humains et du droit international des droits de l'Homme et du droit humanitaire .
- Participer à l'amélioration des conditions de détention en encourageant les autorités de la RDC à permettre les visites des centres de détention par la MONUSCO.

e) Contribuer au respect des droits humains et l'établissement d'un Etat de droit à travers une politique et des stratégies concrètes et durables de lutte contre l'impunité en RDC

Constats :

- Les violations des droits humains ont tendance à être plus nombreuses actuellement dans la partie contrôlée par le gouvernement congolais que dans la partie sous le conflit armé et les tensions politiques dues au contexte électoral risquent de les aggraver ;
- Les défenseurs des droits humains, les journalistes indépendants et les acteurs politiques (opposants et dissidents) sont la cible du pouvoir en place, des forces de sécurité et leur situation risque d'être fragilisée dans un climat politique et sécuritaire de plus en plus dégradant ; ainsi, le cas du défenseur des droits humains Christopher Ngoyi Mutamba, président de la coordination « Synergie Congo culture et développement » (SCCD) détenu depuis le 21 janvier 2015 et poursuivi en raison de sa participation active à plusieurs actions pacifiques visant à dénoncer la réforme électorale, ou encore l'arrestation à Kinshasa le 15 mars 2015 de membres sénégalais, burkinabés et congolais de la Coalition #MonVoteDoitCompter qui s'étaient réunis dans la capitale congolaise pour le lancement d'une plate-forme citoyenne de mobilisation des jeunes en vue des élections.
- En dépit de quelques progrès dans la répression des violences sexuelles et de certains crimes internationaux, l'impunité de graves violations des droits humains demeure une réalité dans un système judiciaire miné par le manque de moyens et les interférences régulières du pouvoir exécutif.

Recommandations:

- Renforcer le mandat de protection des défenseurs des droits humains, des journalistes et des autres catégories de civils menacés, afin de rendre les unités de la Monusco spécialisées en la matière plus opérationnelles et efficaces sur les terrains ;
- Surveiller et documenter les violations des droits humains commises dans le contexte pré-électoral ;
- Veiller au respect des libertés publiques durant tout le processus pré-électoral ;
- Rappeler la nécessité de mettre fin au cycle de l'impunité dont bénéficient les responsables des violations graves des droits humains en RDC ;
- Renforcer les capacités des acteurs judiciaires congolais au respect des règles du procès équitable et des droits humains ;
- Conseiller et assister le gouvernement congolais dans l'amélioration des moyens d'accès à la justice et les conditions de détention des personnes privées de liberté ;
- Favoriser la coopération entre la justice congolaise et les juridictions internationales en matière de lutte contre l'impunité des crimes internationaux.

f) Suivre et veiller au respect des accords d'Addis-Abeba

Constats :

- La RDC a mis en application partiellement les résolutions de l'accord-cadre d'Addis-Abeba en se justifiant sur les contraintes conjoncturelles alors que bon nombre d'observateurs ont noté son faible niveau d'engagement politique ;

- Plusieurs Etats de la région n'ont pas traduit en actes concrets les engagements pris dans le cadre de cet accord notamment la cessation du soutien aux groupes armés et les poursuites judiciaires contre les auteurs des crimes internationaux ;
- Le mécanisme de suivi et d'évaluation par les chefs d'Etat de la région manque de pressions politiques et diplomatiques sur les Etats défailants ;
- L'insuffisance des moyens (politiques, diplomatiques et financiers) de l'Union Africaine et de la communauté internationale pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de cet accord.

Recommandations :

- Accompagner et renforcer la RDC et les Etats de la région dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'Accord de Addis-Abeba ;
- Veiller à jouer un rôle de facilitation du dialogue politique inclusif et de bons offices entre les forces politiques et sociales en présence en RDC comme recommandé par cet accord ;
- Favoriser la participation de la société civile congolaise dans le mécanisme de suivi et d'évaluation de cet accord pour une meilleure appropriation par la population congolaise.

g) Repenser la politique et les stratégies de reconfiguration des unités et forces de la Monusco en RDC

Constats :

- La concentration des unités et forces de la Monusco à l'Est de la RDC a laissé certaines contrées stratégiques vides telles que Matadi, Bandundu, Mbandaka et Kindu alors qu'il y subsiste des enjeux et des défis importants ;
- Même à l'Est, les forces de la Monusco étaient essentiellement déployées dans le Nord-Kivu, au détriment du Sud-Kivu et de la Province Orientale ;
- Le contexte les enjeux politiques et sécuritaires actuels appellent un suivi attentif sur la ville de Kinshasa, la capitale et dans d'autres villes et contrées du centre et de l'Ouest de la RDC.

Recommandations:

- Sans négliger l'Est du pays où des groupes armés sévissent encore, maintenir une présence stratégique appuyée par des forces dans la plupart des villes du centre et de l'Ouest du pays afin de suivre de très près le développement de la situation;
- Le déploiement des unités et forces à l'Est doit tenir compte des dangers, risques et menaces sécuritaires et politiques suivant à la fois la présence des groupes armés leur mutation et leurs potentiels points d'appui, présents ou à venir ;
- Renforcer les forces de la Monusco par d'autres forces sous-régionales et régionales afin de relever les défis sécuritaires et politiques dans le contexte pré et post-électoral ;
- Améliorer et renforcer les stratégies de communication internes et externes afin de contribuer à une meilleure compréhension du mandat de la Monusco et sa véritable appropriation par les populations et les communautés locales congolaises.

h) Etablir des critères « droits de l'Homme et bonne gouvernance » dans la stratégie de sortie de la MONUSCO

L'ONU devrait élaborer des indicateurs mesurables visant à la mise en œuvre d'objectifs définis dans le cadre du dialogue politique avec la RDC et en consultation avec les organisations de la société civile. Ces indicateurs pourraient être, entre autres:

Sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des opposants politiques :

- La libération des défenseurs des droits de l'homme en prison et la diminution du nombre d'arrestations;
- La libération des opposants politiques et des journalistes en prison la diminution du nombre d'arrestations;
- L'adoption d'une législation sur les défenseurs des droits humains en vue de développer des mécanismes d'alerte et de protection au sein du ministère de la Justice.

Sur la violence contre les femmes:

- La ratification de la RDC et de la mise en œuvre des instruments de protection des droits des femmes internationales et régionales, y compris le Protocole facultatif à la CEDAW, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;
- La pleine application des deux lois 2006 sur la violence sexuelle;

Sur la lutte contre l'impunité:

- L'incorporation du Statut de la Cour pénale internationale en droit interne;
- L'abolition de la peine de mort, y compris pour les crimes internationaux;
- Un meilleur accès des femmes à la justice ;
- Une meilleure capacité des juridictions civiles, y compris la protection du personnel judiciaire, des témoins et des victimes, et l'aide juridictionnelle gratuite pour les victimes;
- La création de chambres spéciales mixtes au sein des juridictions congolaises pour l'enquête et la poursuite des auteurs de crimes de droit international;
- La mise en place d'une politique globale de «réparation» par l'État;
- L'indemnisation effective des victimes, ainsi que l'accès à la justice et à réparation pour les victimes de crimes sexuels.

